

13 décembre 2024 – Séminaire de la Fondation Gabriel Péri, ENS

Exilés, réfugiés, étrangers en France au XXe siècle

Corentin Lahu

## **« Défendons nos frères immigrés » : l'action du Secours rouge international en faveur des exilés politiques**

Aux lendemains de la Première Guerre mondiale, la vague révolutionnaire qui avait déferlé en Europe dans le sillage de la révolution bolchevique en Russie est mise en échec. Dans de nombreux pays, les grèves et les insurrections ouvrières sont écrasées et laissent la place à des régimes anticommunistes et autoritaires qui se livrent à une implacable répression envers les organisations ouvrières et les militants révolutionnaires. Des milliers d'entre eux, menacés de mort ou d'emprisonnement sont poussés sur les chemins de l'exil et doivent quitter, qui l'Italie fasciste de Mussolini, qui les régimes de « terreur blanche » qui sévissent en Europe de l'Est et dans les Balkans, ou encore les dictatures qui s'installent dans les années 1920 en Espagne et au Portugal.

C'est dans ce contexte que l'Internationale communiste, dans un mouvement de repli défensif et de réajustement stratégique, décide en 1922 de créer le Secours rouge international. Présent dans 70 pays, de façon plus ou moins légale ou clandestine selon la situation politique, le SRI apporte une aide morale, matérielle et juridique aux militants politiques, syndicaux ou anticoloniaux frappés par la répression et le fascisme.

En France, où la répression est moins intense qu'ailleurs mais où l'immigration politique y est beaucoup plus présente, le Secours rouge se spécialise dès ses débuts dans l'aide aux réfugiés politiques – contrairement à l'Allemagne par exemple, où l'agitation révolutionnaire des années 1920 conduit le Secours rouge à s'occuper en premier lieu des nombreux militants communistes allemands emprisonnés.

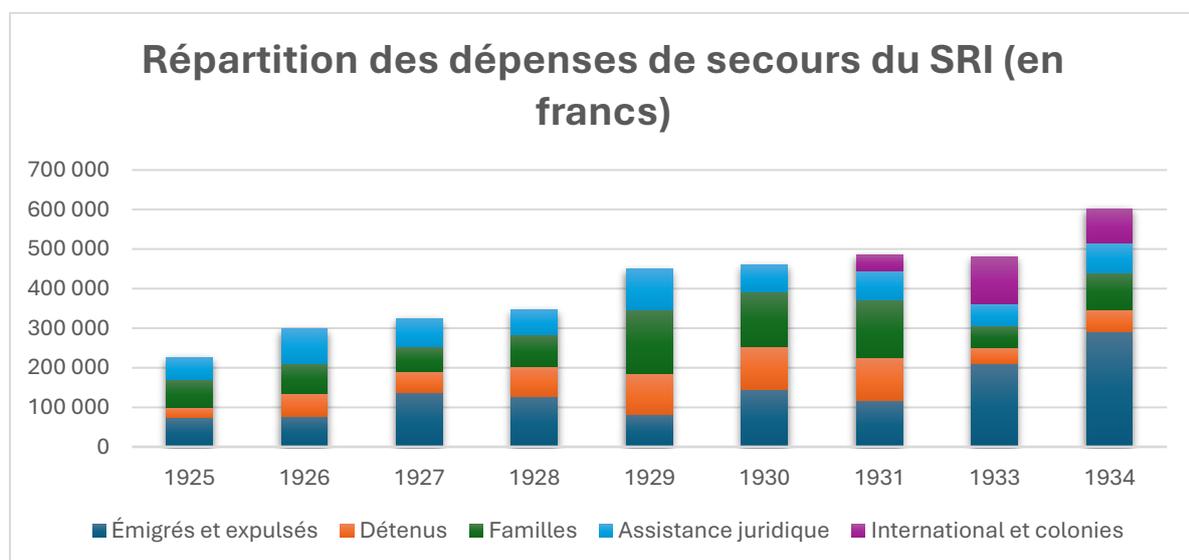
Car si l'Union soviétique constitue une terre promise pour de nombreux révolutionnaires en exil, la France s'impose pour beaucoup comme une destination de choix : patrie de la Révolution et des droits de l'Homme, héritière des Lumières, elle est assimilée dans les imaginaires collectifs à une terre d'asile, de démocratie et de libertés. Son régime politique d'inspiration libérale, ses traditions démocratiques et d'accueil mais aussi sa position géographique favorisent l'afflux massif d'hommes et de femmes actifs dans le mouvement révolutionnaire et que la répression a chassés de leur pays.

Avant même la création en France d'une section du Secours rouge, les communistes français avaient constitué, au tout début des années 1920, des structures embryonnaires de secours aux réfugiés politiques étrangers. En 1921, ils avaient par exemple mis sur pied un Comité de secours aux communistes hongrois, afin d'accueillir les militants qui avaient fui la Hongrie après l'écrasement de la République des Conseils deux ans plus tôt. Puis le Parti communiste

avait formé quelques mois plus tard un Comité de secours aux étrangers, dont la tâche est d'aider les révolutionnaires de toutes nationalités qui doivent s'exiler en France. Ce comité est secondé à partir de l'automne 1922 par un Comité de secours aux victimes du fascisme, chargé d'assister tout spécialement les centaines d'exilés italiens qui ont traversé la frontière après l'arrivée au pouvoir de Mussolini. C'est la fusion de ces deux comités – Comité de secours aux étrangers et Comité de secours aux victimes du fascisme – qui donne naissance au printemps 1923 à la section française du Secours rouge international.

Fort de cet héritage, l'activité du Secours rouge est, dans ses premiers mois d'existence, principalement tournée vers l'aide aux réfugiés politiques, bien plus que dans le soutien aux prisonniers. Emblématique de cette orientation, la section française du SRI est dirigée à partir de janvier 1924 par un exilé politique italien, Arturo Capa (qui agit sous le pseudonyme d'Ariel), jusqu'à son expulsion du territoire français en septembre 1925.

Puis à partir de 1925, l'activité du Secours rouge se diversifie : à mesure que la répression s'intensifie contre les militants communistes et syndicaux, le secours aux détenus et à leurs familles s'accroît. Toutefois, comme le montre le graphique à l'écran, qui indique la répartition des dépenses annuelle en secours du SRI, les dépenses allouées à l'aide aux émigrés politiques et aux étrangers expulsés représentent généralement entre un quart et un tiers des dépenses totales en secours (qui comprennent aussi l'aide aux prisonniers et à leurs familles, les frais d'avocats et de justice ou encore l'activité à l'internationale et dans les colonies).



## Le secours des réfugiés politiques

### Définir le statut d'émigré politique

En premier lieu, devant l'importance du phénomène et des sommes affectées à cet effet, il est nécessaire pour le Secours rouge de réglementer cette activité, en délimitant avec précision le

périmètre de son intervention et le profil des militants qui peuvent prétendre à cette aide et obtenir le statut d'émigré politique.

Du point de vue communiste, cette problématique est d'une importance majeure, car elle s'inscrit dans la vision du Komintern comme « parti mondial de la révolution ». Dans le cadre de la guerre de classes menée – y compris dans une optique militaire – à l'échelle planétaire, les partis communistes de chaque pays sont perçus comme autant de régiments ou de bataillons en devenir d'une armée prolétarienne mondiale, dans laquelle chaque militant communiste est considéré comme un « combattant révolutionnaire », avec une place et une fonction bien précises. Dès lors, ce dernier n'est admis à quitter son « poste de combat » et à se réfugier dans un autre pays que dans des conditions très particulières : être menacé de mort ou d'un emprisonnement de longue durée.

Dans ces conditions, tout militant communiste souhaitant prendre le chemin de l'exil doit impérativement obtenir au préalable la permission de la direction de son parti, sous peine d'être considéré comme un « déserteur du front révolutionnaire » et privé de secours.

À plusieurs reprises, les instances nationales ou internationales du SRI doivent ainsi préciser les modalités de transfert et d'accueil des réfugiés politiques. Elles distinguent trois catégories de militants pouvant prétendre au statut d'émigré politique :

- Les militants communistes menacés de mort ou de prison, dont l'ordre de quitter leur pays est donné par le Parti communiste ou par leur syndicat
- Les militants réprimés qui ne sont pas membres du Parti communiste ou d'un syndicat rouge, mais qui ont reçu une approbation de la section du Secours rouge dans leur pays
- Les réfugiés qui n'ont pas reçus de légitimation par une organisation ouvrière de leur pays d'origine : ceux-là doivent alors faire l'objet d'un contrôle approfondi afin d'être reconnus comme émigrés politiques.

Le deuxième congrès national du Secours rouge, en 1926, précise la peine minimum que doit encourir un militant pour bénéficier du précieux statut de réfugié politique :

« ne peut être considéré comme réfugié politique qu'un camarade étranger qui, pour avoir accompli un acte de lutte de classe contre le régime capitaliste et ayant été condamné par un tribunal bourgeois à une peine supérieure à deux années de prison, a été autorisé par le SRI à émigrer »<sup>1</sup>.

Ces procédures de contrôle visent ainsi à encadrer le transfert des militants, mais aussi à démasquer les « faux communistes », les provocateurs, les escrocs et les ennemis politiques infiltrés.

### **Aide matérielle et accompagnement des exilés politiques**

Comment s'organise concrètement le secours et l'accompagnement des réfugiés politiques ?

Tout d'abord, lorsqu'un militant est autorisé à quitter son pays, une carte de légitimation comportant le cachet de la section du Secours rouge du pays d'origine (et si possible une

---

<sup>1</sup> « Résolution sur les secours aux émigrés politiques », *Secours rouge*, n°8, août 1926.

photographie de l'émigré), doit être envoyée à la section du pays de destination afin de prévenir de l'arrivée prochaine du militant. Avant son départ, le SRI doit aussi lui fournir de l'argent pour payer les frais de voyage, et fournir aussi tous les documents nécessaires pour traverser légalement – lorsque c'est possible – la frontière.

Dans les faits cependant, de nombreux réfugiés étaient contraints de franchir illégalement la frontière et de vivre clandestinement en France, du fait du durcissement des politiques migratoires et des restrictions du droit d'asile.

La tâche du Secours rouge, dans ces conditions, consiste à accompagner les réfugiés dans leurs démarches pour obtenir un titre de séjour, tout en évitant cependant d'emprunter des voies illégales qui pourraient lui être extrêmement préjudiciables. Ainsi, la délivrance de faux documents d'identité est limitée et n'est réservée qu'aux cadres et dirigeants les plus importants de l'appareil révolutionnaire international.

Dès leur arrivée en France, les exilés politiques sont pris en charge par le Secours rouge, qui décide de leur verser une allocation quotidienne (qui s'élève à 15 francs en 1925). Le Secours rouge doit également leur procurer un logement, leur proposer un accès gratuit aux soins, les accompagner dans leurs démarches juridiques et les aider à trouver du travail. Enfin, les étrangers qui se présentent au siège du SRI à Paris reçoivent des bons pour s'alimenter dans un des restaurants coopératifs de La Famille nouvelle (cette coopérative qui fait partie de la galaxie communiste).

L'aide accordée par le SRI est toutefois limitée dans le temps : elle est accordée en 1926 pour une durée de six semaines, et sera allongée à trois mois deux ans plus tard. Passé ce délai, le transfert vers un autre pays peut être envisagé si le réfugié n'a pas trouvé de travail.

### **Expulsions et droit d'asile**

J'en viens maintenant à la question des expulsions et du droit d'asile, car les militants étrangers sont également confrontés au phénomène massif des expulsions, du fait du durcissement des politiques migratoires. Celles-ci visent en tout premier lieu les travailleurs immigrés – qu'ils soient réfugiés politiques ou issus de l'immigration économique – dès lors qu'ils se livrent à une activité politique ou syndicale, totalement proscrite.

Un rapport de la direction du Secours rouge rapporte ainsi en 1927 que :

« Chaque fois qu'un travailleur étranger était connu comme militant ouvrier, chaque fois qu'il participait à une grève, prenait la parole dans une réunion, ou essayait d'organiser ses camarades, il était immédiatement expulsé par le gouvernement »<sup>2</sup>.

Pour éviter les expulsions, le SRI propose à la fin de l'année 1924 de diriger les travailleurs sans papiers vers des départements voisins et vers des centres industriels où, échappant provisoirement à la police, ils pourraient trouver du travail et faciliter leur régularisation. Mais ce dispositif montra très vite ses limites alors que le phénomène des expulsions va en s'amplifiant.

---

<sup>2</sup> RGASPI, 539/3/1180/46, Rapport de la section française à la conférence internationale du SRI, 1927.

Dans une adresse diffusée le 10 décembre 1924 dans *L'Humanité*, le Secours rouge a d'abord appelé les travailleurs étrangers à résister aux expulsions, en clamant haut et fort leur engagement révolutionnaire et en refusant de signer leur arrêté d'expulsion et de quitter la France. Le SRI pariait alors sur la mobilisation ouvrière pour dénoncer le sort réservé à leurs camarades immigrés et mettre la pression sur le gouvernement du Cartel des gauches. Mais cet appel sera contredit une semaine plus tard par le Bureau politique du PCF qui, jugeant irréaliste une telle mobilisation dans la classe ouvrière, invitait plutôt les militants étrangers à se laisser expulser sans résistance, pour ensuite « rentrer en France le plus tôt possible »<sup>3</sup>.

L'une des campagnes les plus marquantes menées par le SRI est sans doute celle en faveur de Thomas Olszanski, qui devient au début des années 1930 une figure du combat contre les expulsions. Syndicaliste de la CGTU du Nord, ce mineur polonais naturalisé français en 1922 anime les grèves dans la région. En 1932, la déchéance de sa nationalité est prononcée par les autorités judiciaires, en raison de « ses paroles, discours publics, gestes et écrits »<sup>4</sup>. Le Secours rouge mène alors campagne (aux côtés de personnalités et de la LDH), mais le syndicaliste apatride, traqué par la police, est finalement expulsé à l'automne 1934.

La lutte du Secours rouge contre les expulsions s'accompagne de campagnes, tout au long de l'entre-deux-guerres, pour le respect et la défense du droit d'asile. En 1927, une Commission pour le droit d'asile est formée et propose de mener campagne « sur le terrain de la légalité bourgeoise », en préparant notamment un projet de loi et en envisageant d'associer à cette campagne des personnalités de la bourgeoisie intellectuelle de gauche.

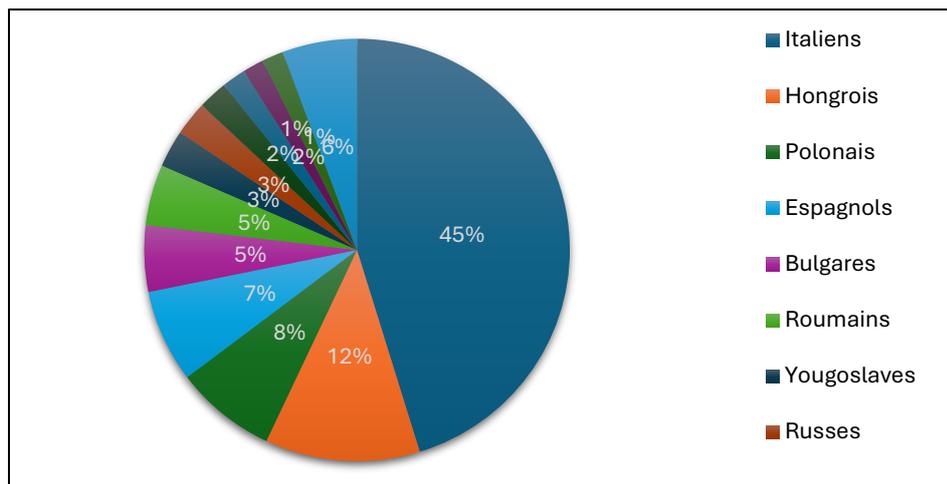
### **Profils de réfugiés**

Quelques mots maintenant sur le profil des exilés politiques aidés par le Secours rouge. Grâce aux statistiques établies par le SRI, nous disposons de renseignements sur 521 réfugiés ou expulsés qui sont passés par le siège national du SRI entre juillet 1925 et mai 1928. Nous connaissons la nationalité de 493 d'entre eux : 223 sont des Italiens (soit près de la moitié), mais on trouve aussi 58 Hongrois, 38 Polonais, 35 Espagnols, et les autres qui se partagent entre 21 nationalités.

---

<sup>3</sup> Archives de direction du PCF, PEG03\_1924\_096, Procès-verbal du Bureau politique du 17 décembre 1924 ; RGASPI, 539/3/1172/4-7, Lettre d'Ariel au Présidium du SRI, 10 janvier 1925.

<sup>4</sup> Voir la notice biographique de Thomas Olszanski, rédigée par Janine Ponty, dans le Maitron [en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article124360>].

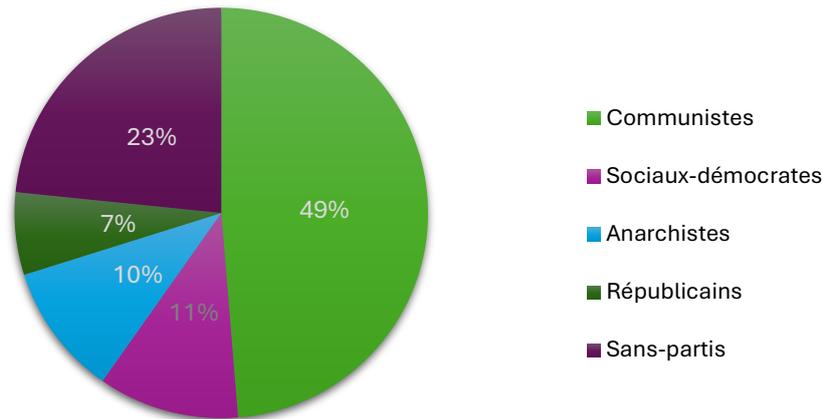


*Répartition par nationalité des émigrés politiques aidés par le SRI du 1<sup>er</sup> juin 1925 au 30 mai 1928. RGASPI, 539/3/1197/4.*

Nous disposons également de statistiques plus détaillées sur 154 réfugiés politiques ayant reçu l'aide du SRI au cours de l'année 1927. Elles nous renseignent non seulement sur la nationalité des bénéficiaires de secours, mais aussi sur leur appartenance politique. Ainsi, si la moitié de ce panel est communiste (dont les deux-tiers sont italiens), près d'un quart des réfugiés sont sans parti et le reste se répartit entre sociaux-démocrates, anarchistes et républicains.

	Communistes	Sociaux-démocrates	Anarchistes	Républicains	Sans-partis	Total
<b>Italiens</b>	49	8	7	8	12	<b>84</b>
<b>Portugais</b>	2		8		3	<b>13</b>
<b>Hongrois</b>	2	4			8	<b>14</b>
<b>Bulgares</b>	2				4	<b>6</b>
<b>Polonais</b>	7	1				<b>8</b>
<b>Espagnols</b>	2				3	<b>5</b>
<b>Roumains</b>	4		1		3	<b>8</b>
<b>Yougoslaves</b>	4	4			3	<b>11</b>
<b>Autres nationalités</b>	3			2		<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>154</b>

*Répartition par nationalité et appartenance politique des émigrés politiques aidés par le SRI du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1927. RGASPI, 539/3/1188/97.*



*Répartition par appartenance politique des émigrés politiques aidés par le SRI du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1927. RGASPI, 539/3/1188/97.*

Après avoir vu comment s’organise le secours des réfugiés politiques, je vous propose maintenant de nous intéresser à une autre problématique connexe : c’est celle de l’encadrement des immigrés par le Secours rouge et de leur intégration à l’intérieur de l’organisation.

## **Organiser les immigrés : des groupes de langues aux *patronati***

### **Groupes de langue et sous-sections étrangères**

L’organisation sur le plan politique et syndical des travailleurs immigrés présents sur le sol français est, dès le début des années 1920, une préoccupation majeure pour l’ensemble du mouvement communiste. Dès 1923, la CGTU avait constitué un Bureau de la Main d’œuvre étrangère (MOE), qui prend une place essentielle dans la socialisation et dans l’intégration des travailleurs immigrés aux côtés de la classe ouvrière française. L’année suivante, le Parti communiste, de son côté, met en place au sein du parti des « groupes de langue », regroupant les militants communistes étrangers en fonction de leur nationalité, qui disposent de leurs propres instances et qui éditent la propagande – tracts, affiches, journaux – en langue étrangère. Je renvoie à ce sujet au livre de Dimitri Manassis et Jean Vigreux sur l’histoire de la MOE puis de la MOI (main d’œuvre immigrée)<sup>5</sup>.

A l’instar des groupes de la MOE de la CGTU et du Parti communiste, le Secours rouge travaille également à organiser les immigrés en son sein. Lors du 1<sup>er</sup> congrès national du Secours rouge, en 1925, 20% des délégués présents sont étrangers, et des sous-sections par nationalité sont constituées. Elles ont pour tâche de populariser le Secours rouge dans les différents secteurs de l’immigration et de populariser ses mots d’ordre : pour l’union des ouvriers français et immigrés contre la répression ; pour l’arrêt des expulsions et pour défendre et renforcer le droit d’asile.

<sup>5</sup> Dimitri Manassis et Jean Vigreux, *Avec tous tes frères étrangers. De la MOE aux FTP-MOI*, Libertalia, 2024

Les sous-sections étrangères, constituées à l'échelle nationales, tentent aussi de se développer, non sans difficultés, à l'échelon départemental et local. Logiquement, les groupes de langue du SRI essaient là où se trouvent d'importantes concentrations de populations étrangères, en particulier en région parisienne ainsi que dans les régions frontalières : dans le Nord, en Alsace-Lorraine, et à proximité des frontières italiennes et espagnoles.

Ces groupes de langue éditent du matériel en langue étrangère : en italien, polonais, espagnol, hongrois, etc. Il diffuse des brochures, des tracts, des affiches, mais aussi des journaux et bulletins, comme *El proletario*, en espagnol ou *Na Pomoc* (qui signifie « au secours » en polonais).

Il est difficile d'avoir un tableau précis du nombre d'immigrés organisés dans chaque sous-section, car les données sont parcellaires. Notons toutefois la présence dans les années 1920 de quelques groupes espagnols, roumains, hongrois, ainsi qu'un millier de Polonais en 1927, principalement localisés dans les bassins miniers du Nord Pas-de-Calais et de l'Alsace-Lorraine.

C'est cependant dans l'immigration italienne, la plus importante et qui se caractérise par une double origine économique et politique, que le Secours rouge est le mieux implanté. La sous-section italienne, dirigée par Romano Cocchi (qui milite sous le pseudonyme Adami), édite un bulletin bimensuel en italien à partir de 1927. Au total cette année-là, plus de 300 groupes sont recensés dans le pays et réunissent quelques milliers d'adhérents, dont 2 000 en région parisienne et plusieurs centaines dans le Rhône, en Isère ou dans le Pas-de-Calais. Dans certaines localités, les militants italiens sont même parfois plus nombreux que leurs camarades français, comme dans le Rhône, où les Italiens représentent un quart des 2000 adhérents du département, mais où ils sont majoritaires dans la plupart des sections autour de Lyon.

### **Le rôle des *patronati* pour élargir l'influence du SRI**

Parallèlement à l'activité de ses sous-sections étrangères, le Secours rouge va, à partir de la fin de l'année 1927, expérimenter au sein de l'immigration italienne une forme originale de mobilisation, afin de mettre en mouvement de plus larges secteurs de cette population.

Partant du constat que le SRI n'attire à lui que la frange la plus politisée des exilés italiens, il est proposé à la grande masse des immigrés d'agir directement et concrètement pour aider les victimes italiennes du fascisme, en passant par un système de parrainage. De nouveaux organismes, appelés *patronati*, sorte de comités de parrainage, sont alors spécifiquement conçus pour apporter un secours direct aux prisonniers politiques italiens, en mobilisant une fibre davantage sentimentale que politique et en s'appuyant sur les liens et les solidarités communautaires présentes dans la diaspora.

Pour attirer de larges masses, les *patronati* sont pensés davantage comme un mouvement plutôt qu'une organisation. Ils sont dotés en conséquence d'une structure extrêmement souple, avec un fonctionnement sans carte d'adhésion, ni cotisation.

Constitués sur une base géographique dans les zones d'implantation de l'immigration italienne, l'action des *patronati* est dirigée au niveau national par un Comité central dont les membres doivent obligatoirement être adhérent au Secours rouge. Toutefois, à la différence du Secours rouge, dont la direction est largement chapeauté par le Parti communiste, la direction des *patronati* reflète davantage la pluralité politique du mouvement ouvrier : son Comité central comprend ainsi en 1928 quatre communistes, trois socialistes, un anarchiste et trois sans-parti.

Par leur fonctionnement simplifié et leur caractère unitaire, les *patronati* prennent rapidement « l'ampleur d'un mouvement populaire » et parviennent à mobiliser plusieurs dizaines de milliers de personnes, dont une large part de femmes. Ils organisent des souscriptions, des fêtes et vendent des cartes postales et des timbres de solidarité, dont le produit est reversé pour le parrainage de victimes du fascisme. Les personnes parrainées – inculpés d'un procès, prisonniers politiques, familles et enfants de détenus – sont généralement choisies en fonction de l'origine géographique des membres du *patronati* : ainsi, un groupe d'immigrés originaires de Lombardi va par exemple parrainer les prisonniers de cette région.

Les *patronati* éditent également un journal illustré qui tire dès son lancement à plus de 10 000 exemplaires, qui doit changer à plusieurs reprises de nom du fait de son interdiction par les autorités françaises : *Solidarieta*, puis *La Galera* (= « la prison ») en 1929, et *L'appel du reclus* en 1932.

Toutefois, la large autonomie dont bénéficient les *patronati* suscite d'importants débats, voire une certaine méfiance, parmi les dirigeants du Secours rouge, qui s'inquiètent du manque de contrôle sur ces nouvelles structures – et ce d'autant plus, rappelons-le, dans une période où l'heure est plutôt au repli sectaire dans le Parti communiste, avec la ligne de « classe contre classe ».

Mais le succès des *patronati* est tel que le Secours rouge propose de reproduire ce modèle d'organisation au sein de l'immigration polonaise, puis parmi la population coloniale et les travailleurs nord-africains présents en métropole.

Il est enfin à noter que les *patronati*, par leur caractère unitaire et leur assise populaire, ont jeté les bases d'un mouvement antifasciste de masse qui, durant le Front populaire, parviendra à réunir des dizaines de milliers d'immigrés italiens sous la bannière de l'Union populaire italienne, bien étudiée par Eric Vial<sup>6</sup>.

### **L'émigration politique : un accélérateur de la dynamique de rassemblement antifasciste**

Je n'ai malheureusement pas le temps de traiter comme elle le mériterait la période qui suit, c'est-à-dire de la période du Front populaire. C'est évidemment une période qui place la question de l'émigration politique au cœur du débat politique, et qui confère au Secours rouge une responsabilité nouvelle dans l'organisation des mouvements solidarité.

---

<sup>6</sup> Eric Vial, *L'Union populaire italienne, 1937-1940. Une organisation de masse du parti communiste en exil*, Rome, École française de Rome, 2007.

Trois éléments à mettre en avant sur cette période :

- Premièrement, le choc de l'arrivée d'Hitler au pouvoir, qui décapite en quelques jours toutes les organisations du mouvement ouvrier, et en premier lieu le KPD, c'est-à-dire le plus puissant parti communiste au monde en dehors de l'Union soviétique. Elle provoque une vague massive d'émigration, et le SRI doit assurer le secours de plusieurs centaines de militants qui traversent la frontière, tandis que Paris devient la nouvelle capitale de la solidarité internationale et prolétarienne. À noter que le Secours rouge n'est pas le seul organisme à prendre en charge des réfugiés allemands, mais cette solidarité reste très concurrentielle et cloisonnée en fonction des accointances politiques de chacun (le SRI s'occupe majoritairement des militants communistes).
  
- Deuxième élément qui joue un rôle important dans la période, c'est la question espagnole. Pourquoi ? Vous connaissez toutes et tous la façon dont s'est construite en France, après les événements du 6 février 1934, une puissante dynamique unitaire et antifasciste qui aboutira à la constitution du Front populaire. Dans ce processus, les événements tragiques qui se déroulent dans la région des Asturies en Espagne en octobre 1934 vont contribuer à accélérer cette dynamique de rassemblement. À la suite de l'écrasement de l'insurrection des mineurs asturiens, ce sont en effet des centaines de militants, communistes, socialistes, anarchistes, syndicalistes, qui traversent les Pyrénées pour se réfugier en France. À l'initiative du Secours rouge, un large Comité unitaire, qui réunit en France des communistes, des socialistes, des militants de la Ligue des droits de l'Homme et des intellectuels organise de concert l'accueil de ces réfugiés, contribuant de fait à développer dans la pratique ce Front populaire encore en gestation.  
La question espagnole reviendra en force de façon décuplée à partir de l'été 1936, et durant toute la guerre d'Espagne, avec l'arrivée massive de réfugiés par milliers.
  
- Enfin, la période du Front populaire, et notamment ces événements espagnols, vont provoquer une évolution majeure du Secours rouge, qui change de nom pour devenir le Secours populaire de France, et qui ambitionne de devenir la grande organisation de solidarité du peuple français. Pour cela, elle va atténuer son image d'organisation communiste, et développer davantage le volet humanitaire de son action, tout en contribuant au développement d'une pratique de plus en plus institutionnalisée de la solidarité. Ainsi, sur la question de l'émigration politique, le Secours populaire contribue aux activités du Centre de liaison des comités pour le statut des émigrés, constitué sous le patronage d'anciens ministres, de parlementaires et d'intellectuels. Il sera aussi l'un des acteurs de la création du Bureau international pour le respect du droit d'asile et l'aide aux réfugiés politiques, qui collabore avec les institutions internationales mises en place par la Société des nations.